

BUREAU SYNDICAL DU 23 SEPTEMBRE 2026

	DELIBERATIONS
Délibération n° 26-XXX	Adhésion au groupement d'employeurs GENIPLURI et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition pour le recrutement d'un apprenti
Délibération n° 26-XXXI	Approbation de la convention pédagogique entre la Communauté de Communes du Trièves, l'Établissement public du SCoT de la Grande Région de Grenoble et l'Université Grenoble Alpes (Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine)
Délibération n° 26- XXXII	Désignation d'un représentant de l'EP SCoT de la Grande Région de Grenoble aux instances des études conduites par le SIRRA
Délibération n° 26-XXXIII	Montant de la participation employeur à la protection sociale complémentaire
Délibération n° 26- XXXIV	Sollicitation de subvention auprès de la Fédération des SCoT au titre de l'étude « Fonctionnalité des sols, habitabilité du territoire et influences sur le cycle de l'eau »

Le Président

Joël GULLON